Royaume du Maroc
Direction Provinciale de l'Equipement,
du Transport et de la Logistique de Larache

Avis d'achat sur bons de commande n°28/2026

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Larache procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décretn° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : (PC 2026) Achat d'habillement pour le personnel d'entretien routier de la DPETL de Larache

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité	Garanties exigées
1	Costume complet original : veste + pantalon + chemise + cravate	- Fabriqué par une marque parmi les leaders du marché des vêtements - Couleur selon le choix du maître d'ouvrage	U	12	Bonne confection
2	Chaussures (sneakers) originaux de premium qualité	- Fabriqué par une marque parmi les leaders du marché des vêtements comme « Adidas », - Couleur selon le choix du maître d'ouvrage	U	12	Bonne qualité
3	Combinaison blouson et pantalon de travail premium qualité	- Résistant, haute visibilité, avec bande fluorescente et avec logo et écriture du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	U	20	Normes sécurité
4	Veste (jacket) hivernale de bonne qualité	- Fabriqué par une marque parmi les leaders du marché des vêtements, - Chaude et confortable, avec logo et écriture du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	U	20	Bonne isolation
5	Chaussures Brodcane original de bonne qualité	- Fabriqué par une marque parmi les leaders du marché des vêtements comme « Caterpillar » ou « Sketchers »,	U	20	Bonne durabilité
6	Gilet jaune/ orange avec bande fluorescente	- Haute visibilité, avec logo et écriture du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	U	30	Norme sécurité
7	Gants en cuir de bonne qualité	- Résistants	U	30	Bonne résistance
8	Bottes de travail de qualité premium	- Étanches, antidérapantes	U	30	Étanchéité garantie
9	Imperméable de pluie avec bandes fluorescentes	- Fabriqué par une marque parmi les leaders du marché des vêtements comme « Décathlon », - Étanche, visible, avec logo et écriture du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	U	30	Imperméable
10	Casquette original premium qualité	- Simple et confortable, avec logo du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	U	30	Bonne finition

- Le fournisseur est tenu de livrer des produits de bonne qualité, conformes aux normes en vigueur et aux spécifications techniques définies dans le présent marché.
- Tous les produits doivent être neufs, propres, bien finis et adaptés à un usage professionnel. Ils doivent être livrés dans un conditionnement approprié garantissant leur protection.
- En cas de constatation de non-conformité, de défaut ou de qualité insuffisante, le fournisseur s'engage à procéder, à ses frais exclusifs, au remplacement immédiat des produits concernés, sans délai supplémentaire ni coût pour le maître d'ouvrage.
- Avant la date limite de réception des devis, chaque participant doit déposer au bureau

des marchés de la DPETL contre accusé de réception l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu. Le cautionnement provisoire est fixé à **Deux Mille Quatre Cent Dirhams (2.400,00 DH TTC).** Il restera acquis au maître d'ouvrage dans les cas cités à l'article 18 du CCAG-T et à l'article 24 du décret n °2-22-431

- Les concurrents sont également tenus de déposer les échantillons des produits proposés au bureau de la DPETL avant la date et l'heure limites de réception des devis, contre accusé de réception.

- Lieu de fourniture : DPETL de Larache
- Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : 10 jours
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 17/11/2026 à 12H30
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Avant toute livraison, le fournisseur soumettra à l'agrément du maître d'ouvrage les échantillons des articles demandés par la présente consultation. Dans les 48 heures qui suivent, le maître d'ouvrage fait connaître au fournisseur sa validation pour la livraison des fournitures ou son refus des échantillons proposés avec les motifs de leurs refus. En cas de refus, le fournisseur dispose d'un délai de (03) jours pour la proposition de nouveaux échantillons qui répondent aux caractéristiques demandées.

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
LARACHE

ATTALAB Azeddine